

2. Aucun.  
 3. Aucun contingent ne sera attribué aux producteurs d'aucune province.  
 4.

Province	1967-1968	1968-1969
	\$	\$
Alberta	9,623,852.68	10,146,510.24
Saskatchewan	4,407,285.16	4,481,753.10
Manitoba	4,820,335.29	5,203,951.55
Ontario	37,440,587.78	40,056,084.01
Québec	45,725,390.28	52,540,738.14

5. Il n'y a pas de révocation lorsque le producteur qui achète le troupeau a déjà un contingent. Dans le cas de producteurs qui n'ont pas déjà un contingent et qui ont l'intention d'expédier de la crème, le contingent minimum qui sera réattribué est maintenant de 1,750 livres.

6. Aucun ajustement n'a été fait pour accroître le contingent d'aucun producteur en 1969-1970, sauf dans le cas d'une réattribution à la suite de l'achat du troupeau d'une autre personne qui détient un contingent.

[Français]

LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE  
 À SAINT-ÉPHREM (P.Q.)

Question n° 2461—**M. Rodrigue:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il à son programme la construction d'un bureau de poste à Saint-Éphrem, dans la circonscription de Beauce?

2. Dans l'affirmative, a) est-ce que le ministère des Travaux publics a demandé ou demandera-t-il des appels d'offres, b) quand débiteront les travaux?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. Un appel d'offres sera fait vers la fin de l'été et les travaux devraient commencer aussitôt que le contrat aura été adjudgé.

LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE  
 À BEAUCEVILLE-OUEST (P.Q.)

Question n° 2468—**M. Rodrigue:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il à son programme la construction d'un bureau de poste à Beauceville-Ouest, circonscription de Beauce?

2. Dans l'affirmative, a) est-ce que le ministère des Travaux publics a demandé ou demandera-t-il des appels d'offres, b) quand débiteront les travaux?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui et il s'agit d'un immeuble construit à des fins de location.

2. a) Un appel d'offres sera fait dans un proche avenir; b) Le plus tôt possible après l'adjudication du contrat.

[Traduction]

LES DÉPENSES POUR LES PENSIONS DES  
 ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2473—**M. Robinson:**

Quel montant total a-t-on dépensé en pensions des anciens combattants pour chacune des années de 1945 à 1968 inclusivement?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Les renseignements demandés sont contenus dans le tableau suivant:

NOMBRE DE PENSIONS D'INVALIDITÉ ET DE PENSIONS DE PERSONNES À CHARGE EN VIGUEUR, ET CHARGE FINANCIÈRE ANNUELLE, À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE FINANCIÈRE, DE 1945 À 1968.

Année	Pensions d'invalidité	Pensions de personnes à charge	Charge financière annuelle
			\$
1945	89,369	28,639	50,856,917
1946	108,850	33,821	60,515,629
1947	141,436	34,399	69,308,993
1948	155,699	34,164	72,980,929
1949	158,659	33,965	91,629,690
1950	161,504	34,403	93,965,639
1951	161,651	34,009	94,581,389
1952	160,869	33,701	124,108,713
1953	160,622	33,722	125,502,878
1954	160,377	33,888	126,249,141
1955	160,436	34,012	127,486,097
1956	160,228	33,990	128,713,722
1957	159,155	33,780	128,592,825
1958	158,049	33,576	148,812,435
1959	156,893	33,419	148,457,627
1960	155,612	33,014	147,435,370
1961	153,966	32,699	172,089,044
1962	152,315	32,351	174,939,688
1963	150,624	31,989	172,995,436
1964	148,705	31,649	170,383,276
1965	146,595	31,231	184,991,304
1966	143,855	30,712	181,888,184
1967	141,567	30,531	199,891,602
1968	139,027	30,102	219,936,660

NOTA: Les chiffres rapportés ci-dessus représentent toutes les pensions versées par suite des deux guerres mondiales et du service dans le Contingent spécial et dans les forces régulières.

[L'hon. M. Olson.]